ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation citernes initiale

Certifiante | Formation continue

Réf. : 1502185F — Mise à jour : 11 juin 2025

Organisme responsable : **AFTRAL QUIMPER**

Présentation de la formation

Objectifs

Identifier et appliquer les connaissances techniques, réglementaires et professionnelles autorisant le transport des matières dangereuses des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8 et 9, en citernes conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD (annexe I parag. 4).
Pour les titulaires de la spécialisation Classe 1, et/ou de la spécialisation Classe 7, identifier et appliquer les prescriptions relatives au transport, en citernes, des matières de ces classes.

Programme

- Accueil des stagiaires et formalités administratives
- Présentation des objectifs de la spécialisation et du contexte réglementaire
- Agrément des véhicules citernes
- Instructions citernes
- Les flexibles
- Généralités liées aux opérations de chargement / déchargement des citernes
- Spécificités présentées par le chargement / déchargement des citernes pour certaines matières
- Déchargement sur la voie publique / chez le particulier
- Rôles et responsabilités des différents intervenants
- Les documents de bord
- Signalisation et placardage
- Circulation et stationnement des véhicules-citernes
- Conduite à tenir en cas d'incident / accident
- Étude de cas concrets / Mise en situation
- Étude de cas
- Questions diverses / Synthèse
- Examen

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée	Niveau de sortie
Aucun prérequis	**Sans niveau spécifique**

Liste des certifications

Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes (habilitation)

Code RS : 5630

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2012704S	Présentiel	Ergué-Gabéric	01/01/2026	31/12/2026

Source : GREF Bretagne #1502185F